

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BAZADAIS

Séance du Conseil d'Administration du 31 mai 2018

Délibération n° DE_31052018_05

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 31 mai à 17h00, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 25 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire au Siège de la Communauté de Communes à Bazas, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	17

Etaient présents : Aline BETEILLE, Jeanine CASTAGNET, Jean-Claude DUPIOL, Olivier DUBERNET, Frédérique FAGET, Michelle LABROUCHE, Martine LAGARDERE, Madeleine LAPEYRE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Willy MAYO, Clément MUSSEAU, Martine NAZARIAN (arrivée à 17h20), Daniel SAINT-MARC, Eric VIGNEAU

Absents, excusés : Chantal BAILLE, Claudine COLLAVINI, Carole DEVELAY, Bruno DREUMONT, Françoise DUPIOL-TACH, Viviane DURANTAU, Yvette GARDERE, Philippe LEFEBVRE, Christine LUQUEDEY, Bernard TULARS, Jean YVES

Procurations : Françoise DUPIOL-TACH à Madeleine LAPEYRE, Bernard TULARS à Olivier DUBERNET, Claudine COLLAVINI à Willy MAYO

Secrétaire de séance : Jean-Claude DUPIOL

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

OBJET : RAPPORT N°1 : PERSONNEL

Création de postes

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil d'administration,

Considérant que la commission administrative paritaire, réunie le 25 avril 2018, a émis un avis favorable à l'avancement de grade de deux agents,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 mai 2018,

Le Président propose à l'assemblée de :

- créer un poste d'agent social principal 1^{ère} classe à temps complet,
- créer un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps non complet (30h hebdomadaires),
- supprimer d'agent social principal 2^{ème} classe à temps complet.

D'autre part, au vu des départs en retraite de plusieurs agents en 2017 et 2018, il convient de :

- créer un poste d'agent social à temps complet,
- créer un poste d'agent social à temps non complet (30h hebdomadaires).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2018.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- ⇒ **Que** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 012.

Résultat du vote :

Votants : **17**
Abstention : **0**
Pour : **17**
Contre : **0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1^{er} juin 2018.

Le Président

Olivier DUBERNET

Signé électroniquement